

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS

SEANCE DU 27 JUIN 2023
Convocation du 20 juin 2023

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Anne CALVARIN, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Frédéric DOMON

Etaient absents : Jean-Marie THIBAUT (pouvoir à Maria TREFCON), Cédric CAGNARD (pouvoir à Philippe PETIT), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Frédéric DOMON), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE)

Madame Anne CALVARIN est nommée secrétaire de séance

Autorisation de recrutement de vacataires (n°15-2023)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter quatre vacataires pour être respectivement directeur, animateur et animateur stagiaire de l'ALSH du mois de juillet et pour la période du 10 juillet au 28 juillet 2023,

La rémunération de ces vacataires est fixée dans la délibération n°14-2023 du 27 Juin 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame le Maire à recruter quatre vacataires du 10 juillet au 28 juillet 2023,

Article 2 : de fixer leur rémunération selon la délibération n°14-2023 du 27 Juin 2023,

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 080-218002467-20230627-15_2023-DE



Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Article 4 : de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision,

Le Maire,
Maria TREFCON

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Maria Trefcon', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de Somme' around the perimeter and 'R.F.' in the center, with a small emblem in the middle.